

for a living planet®

BIODIVERSITÉ

Guide d'action Agriculture

Surfaces de compensation: pour la nature et pour l'agriculture



Les fleurs variées bordant les cultures sont devenues rares (© Fotolia.com)

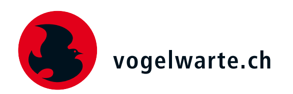
Les surfaces de compensation écologique (SCE) telles que haies, jachères et prairies extensives hébergent de nombreuses espèces d'animaux et de plantes. Le niveau de qualité de ces biotopes n'est cependant en de nombreux endroits pas encore optimal. Diverses mesures permettent de valoriser ces SCE. Celui qui y contribue favorise non seulement la biodiversité mais peut également bénéficier de subventions.

La création et le maintien de surfaces de compensation écologique constituent un pas important pour stopper le recul de nombreuses espèces d'animaux et de plantes. Cependant, le niveau de qualité de ces surfaces est souvent insuffisant pour répondre aux besoins de ces animaux et de ces plantes. La valorisation des SCE est une contribution importante permettant le maillage de biotopes et le maintien de la biodiversité. C'est ainsi que sont améliorées les conditions de reproduction de plusieurs espèces d'animaux et que sont créés des abris, des voies de fuite et des sources de nourriture. Si le niveau de qualité est atteint, certaines surfaces peuvent bénéficier de subventions OQE (Ordonnance sur la qualité écologique) en complément aux paiements directs.













Précieuses surfaces écologiques

Les surfaces de compensation écologique profitent à de nombreuses espèces d'animaux et de plantes

Les diverses surfaces de compensation écologique recèlent un important potentiel de protection pour les plantes et les animaux menacés. Pour qu'un biotope puisse satisfaire dans son entier aux besoins les plus variés, la qualité des SCE doit être conforme et ces surfaces doivent être implantées au bon endroit. Les arbres constituent par exemple une structure importante pour de nombreux animaux. Mais s'ils sont isolés et sans liaison avec d'autres biotopes voisins, la biodiversité n'est qu'insuffisamment favorisée. Le manque en surfaces écologiques est particulièrement marqué dans les zones cultivées de plaine. Leur proportion ne dépasse souvent pas les 1%. Il faudrait tendre vers un minimum de 3%, avant tout sous forme d'ourlets sur terres assolées, de jachères florales et tournantes. Ce point est particulièrement important car le territoire cultivé abrite un grand nombre d'espèces menacées. La valorisation écologique de ces surfaces est importante pour la nidification et l'alimentation d'oiseaux comme l'alouette et le pipit des arbres. Des papillons comme le machaon et le demi-deuil, l'épeire fasciée et le lièvre en dépendent également. Les prairies et les pâturages riches en espèces et en structures ont une importance vitale pour de nombreuses sauterelles, papillons et autres insectes. En outre, plusieurs espèces de plantes ne se trouvent que dans ces espaces vitaux.

Les SCE ont un intérêt économique

Les SCE suivantes font partie des «prestations écologiques requises». Plusieurs surfaces écologiques peuvent bénéficier de subventions dans le cadre de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) ou de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

Prairies et pâturages

- Prairies extensives
- Pairies peu intensives
- Surfaces à litière
- Lisières de forêts

Cultures

- Bandes culturales extensives
- Jachères florales
- Jachères tournantes
- Ourlets sur terres assolées

Cultures pérennes et surfaces boisées

- Vergers à hautes tiges
- Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres
- Haies, bosquets champêtres et berges boisées
- Vignes à haute diversité biologique

Autres

- Fossés, étangs, marais
- Surfaces rudérales, tas et murs de pierres
- Murs de pierres sèches



Le pipit des arbres a besoin de prairies extensives (© Fotolia.com)



La chenille du machaon vit dans les jachères (© Fotolia.com)

Valoriser et créer des surfaces écologiques

Prairies et pâturages

Les mesures de valorisation ou d'entretien doivent être adaptées à la qualité écologique du terrain. Le dossier pratique «Qualité écologique: clés d'appréciation, herbages» vous apporte son aide par des commentaires et des fiches de relevés. Vous pouvez ainsi apprécier vous-même l'état de vos prairies et de vos pâturages. Voici des mesures de valorisation envisageables:

Prairies

- Renoncer aux engrais
- Installer des petites structures (tas de bois, de pierres, d'herbe sèche)
- Travailler avec une faucheuse à couteau et sans tracteur, ne pas utiliser de hacheuses à fléaux ni de faucheuses-conditionneuses-endaineuses (elles détruisent de nombreux petits animaux)
- Faucher à la fin de la période de végétation
- Maintenir une hauteur minimale (8 cm) afin de protéger les petits organismes
- Nouvel ensemencement

Pâturages

- Installer des petites structures (tas de branches ou de pierres)
- Laisse prospérer quelques buissons et arbrisseaux
- Diminuer la densité de bétail ou raccourcir la période de pacage
- Laisser en place l'herbe résiduelle comme lieu d'hibernation pour les petits animaux

Créer des ourlets sur terres assolées, des jachères et des bandes culturales extensives

Durant la belle saison, les jachères et les ourlets sur terres assolées servent d'espace alimentaire et végétal. En hiver, elles offrent un abri à de nombreuses espèces. Ce sont des bandes et des surfaces d'une à plusieurs années composées de plantes sauvages autochtones. Par contre, les bandes culturales extensives situées en bordure sont constituées de plantes cultivées exploitées de manière extensive.

- **Les ourlets sur terres assolées** sont installés aussi bien en plaine que dans les zones de montagne I et II. Ces bandes doivent mesurer au minimum 3 m et au maximum 12 m de large. L'ourlet n'est fauché qu'à moitié une fois par année. Il est conçu comme une structure durable et offre des conditions idéales pour l'hibernation de nombreux petits animaux.
- **Les jachères** sont installées en plaine. Selon les parcelles, il est possible de créer des jachères florales sous forme de bandes d'au moins 3 m de large ou des surfaces d'au moins 6 m de large et de 20 ares (jachères tournantes). Les jachères judicieusement installées et entretenues se transforment rapidement à nouveau en surfaces cultivées.
- **Les bandes culturales extensives** constituent une alternative supplémentaire. Disposez-les sur toute la longueur des vos terres cultivées (largeur 3 à 12 m).



Les prairies extensives offrent un abri à de nombreux êtres vivants (© Markus Jenny)



Le lièvre bénéficie des surfaces de compensation écologique (© Shutterstock)

BIODIVERSITÉ

Autres SCE

Vous trouverez d'autres informations sur les haies, les vergers à hautes tiges, les petites structures et les projets de mise en réseau dans les autres guides d'action sous: www.wwf.ch/biodiversite

Subventions financières

Les agriculteurs qui s'associent à l'amélioration et au maintien de la biodiversité et à la valorisation du paysage reçoivent un soutien sous forme de subventions pour les SCE. Afin d'obtenir ce droit aux paiements directs, la surface de toutes les SCE peut être soumise aux critères des prestations écologiques requises (PER). Des paiements directs sont attribués aux bandes culturales extensives, aux ourlets sur terres assolées, aux jachères, aux prairies extensives et peu intensives.

Subventions OQE pour la valorisation des SCE

L'amélioration de la qualité biologique des SCE existantes a une importance toute particulière. Le plus souvent, le niveau requis de qualité biologique peut être atteint avec peu de moyens. Pour autant qu'une entreprise ait déjà droit aux paiements directs et qu'elle remplisse les qualifications minimales et les prescriptions de l'OQE fédérale, resp. cantonale, les surfaces – valorisées – suivantes donnent droit aux subventions:

- Pâturages boisés (zones sylvo-pastorales, châtaigneraies)
- Prairies extensives
- Prairies peu intensives
- Surfaces à litière
- Vignes à haute diversité biologique
- Vergers à hautes tiges
- Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Conseils et autres informations

- Qualité écologique: clés d'appréciation / herbages, AGRIDEA, 2002. www.agridea-lausanne.ch
- Bandes et bordures herbeuses, ASPO/BirdLife Suisse, 1997. www.birdlife.ch
- Guides d'action WWF Suisse, www.wwf.ch/biodiversite
- Manuel d'utilisation pour l'application du système biodiversité – Biodiversité IP-SUISSE. IP-SUISSE und Schweizerische Vogelwarte Sempach, 2009. www.ipsuisse.ch / www.vogelwarte.ch
- Brachen richtig anlegen, pflegen und aufheben, AGRIDEA, 2007.
- Brachen im Feld beurteilen, AGRIDEA, 2008. www.agridea-lindau.ch
- 30 Pflanzen der Brachen entdecken, AGRIDEA, 2006. www.agridea-lindau.ch

Informations sur les revalorisations écologiques:

- Institut de recherche de l'agriculture biologique, www.fibl.org
- IP Suisse, www.ipsuisse.ch
- ASPO/BirdLife Suisse, www.birdlife.ch
- Station ornithologique suisse de Sempach, www.vogelwarte.ch
- Offices cantonaux
- WWF Suisse, www.wwf.ch

Pour de plus amples renseignements, appelez notre hotline!

La biodiversité englobe la multiplicité des espèces, la variété des habitats et de leurs écosystèmes et la diversité génétique des êtres vivants. En Suisse, 195 espèces animales, 192 espèces végétales et 123 sortes de lichens et de champignons sont directement menacées d'extinction. Par ailleurs, 90% des habitats précieux (notamment zones humides et prairies sèches) ont été détruits au cours des dernières décennies. La Suisse s'est engagée sur le plan international à mettre un terme à la destruction de la biodiversité. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint qu'au prix d'efforts considérables. Contribuez à sauvegarder et à améliorer la biodiversité par le biais d'actions concrètes.













WWF *for a living planet*®

WWF Suisse

Chemin de Poussy 14
1214 Vernier

Tél. 022 939 39 90
Fax 022 939 39 91
service-info@wwf.ch
wwf.ch